

# Journée internationale de lutte des femmes

Le 8 mars n'est pas la « journée de la femme », c'est la journée internationale de lutte des femmes.

L'initiative de la journée du 8 mars revient à la Conférence Internationale des femmes qui se tint à Copenhague en septembre 1910, parallèlement au 8<sup>e</sup> Congrès de l'Internationale socialiste (II<sup>e</sup> Internationale). Sur proposition de la militante socialiste allemande Clara ZETKIN, la conférence décide d'organiser chaque année « une journée universelle, féminine, de lutte pour les droits de la femme, et pour la paix ».

La décision de la conférence de Copenhague entre dès l'année suivante en application aux Etats-Unis, en Allemagne, en Suisse, en Autriche et au Danemark. En 1912, elle gagne la France et la Russie Tsariste. Pendant la première guerre mondiale, les femmes remplacent massivement dans les usines les hommes mobilisés sur le front. Luttés pour de meilleures conditions de travail et lutte pour la paix vont se conjuguer.

C'est ainsi qu'en 1915, Alexandra KOLLONTAI organise près d'Oslo, une manifestation des femmes contre la guerre qui réunit les opposants à la première guerre mondiale. Dans un certain nombre de pays les femmes obtiennent le droit de vote après la guerre (1918 en Pologne, 1919 en Allemagne).

Mais seulement 1944 ... en France !

Autre 8 mars à remarquer, à Saint-Petersbourg (le 23 février 1917 dans le calendrier Grégorien correspond au 8 mars de notre calendrier Julien) une grande manifestation organisée à l'occasion de la journée internationale va marquer le début de la révolution russe.

En France, son nouveau départ sera l'année 1948 où une manifestation à Paris rassemble cent mille femmes.

Les Nations Unies ont commencé à célébrer la Journée internationale de la femme le 8 mars 1975.

En France c'est en 1982 que le gouvernement instaure le caractère officiel de la célébration de la journée de la femme le 8 Mars.

La célébration du 8 mars en Europe, en s'institutionnalisant, a pu perdre son caractère protestataire qui reste vivace dans d'autres pays du globe. Pourtant il reste beaucoup de chemin à parcourir pour que notre société soit débarrassée des préjugés sexistes, et pour qu'au travail la femme soit l'égale de l'homme. La journée du 8 mars est une bonne occasion de faire le bilan des progrès accomplis sur ce chemin, d'identifier les difficultés encore à surmonter pour parvenir à une véritable égalité dans l'emploi, dans les salaires, dans les carrières.

## Les femmes au travail

Il y a un siècle non seulement les femmes sont exclues du suffrage universel, mais elles sont également privées de la plupart des droits civiques et civils. Elles ne peuvent même pas être témoins dans les actes d'état civil ou notariaux ! Mariées, la loi les enfermait dans un statut de mineures. Sous la tutelle du mari elles ne pouvaient ni exercer une profession, ni obtenir un passeport, ni témoigner en justice sans son accord.

La marche vers la citoyenneté à part entière des femmes fut (et reste) longue et difficile.

Une des premières revendications de la Fédération des syndicats sera, dès 1886, la possibilité pour les femmes salariées de voter aux élections prud'homales (droit obtenu en 1907). Sur le plan politique il faudra attendre encore près de quarante ans pour que les femmes en avril 1944 se voient reconnues citoyennes. Deux ans plus tard, le 29 mai 1946, la notion de « salaire féminin » est officiellement supprimée, « à conditions correspondantes de qualification professionnelle et de rendement » il n'y aura pas de différence entre salaires masculins et féminins. Mais, comme on le sait, cette reconnaissance d'un principe de fond exigera de nombreuses batailles pour qu'il soit respecté dans les entreprises. Il faudra même d'autres lois (1972, 1983 et 2001), et aujourd'hui encore les inégalités de salaires sont estimées à 25%.



### Quelques dates clés de l'égalité au travail :

1900 : journée de travail réduite à dix heures pour les femmes et les enfants

1907 : les femmes obtiennent le droit de disposer librement du salaire qu'elles gagnent

1907 : les femmes salariées obtiennent le droit d'élire leurs conseillers prud'homaux..

1908 : une femme peut être élue conseillère prud'homale.

1909 : congé de maternité de huit semaines

1940 : Vichy interdit l'embauche des femmes mariées dans l'administration

1944 : droit de vote et d'éligibilité

1946 : le préambule de la Constitution consacre le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes

1965 : les femmes peuvent exercer une profession sans autorisation du mari

1972 : le principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes est inscrit dans la loi

1982 : les dernières exceptions aux principes d'égalité d'accès aux emplois publics sont supprimées

1983 : loi Roudy sur l'égalité professionnelle

1992 : loi sanctionnant le harcèlement sexuel

2001 : congé paternité de 11 jours

2001 : loi sur l'égalité professionnelle dans les entreprises et les branches

2004 : accord national interprofessionnel sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

